



## Informations FFF

Activités IR2F : visioconférence le 7 octobre sur les modalités d'accompagnement par l'Institut de Formation du Football pour la saison.

Pôle Espoirs Féminin de Lievin : suite à la visite de Sonia Haziraj et Xavier Vignal de la DTN , la FFF par l'intermédiaire d'Hubert Fournier, DTN a confirmé que le dynamisme et les actions déployées répondent aux attentes et exigences de la Fédération et que l'encadrement correspond au cahier des charges en vigueur permettant de proposer le versement de la dotation fédérale complète ; pour la prochaine saison, il conviendra d'obtenir à chaque séance d'entraînement la présence d'un membre de l'encadrement médical. Le Président rappelle que les pôles espoirs sont désormais financièrement quasiment à l'équilibre.

Compte rendu de la réunion en visioconférence sur le schéma régional formation 2020 / 2024 avec la DTN / Département Formation.

Séminaire des référents préparation physique des Ligues en visioconférence le 26 novembre à 9 h 30.

Club des 100 femmes dirigeantes : candidatures acceptées par la LFA de Joelle Dometz Rigaut et Anne Normand (cette dernière s'est finalement désistée).

## Informations LFHF

Le Président informe le Conseil du départ de Sylvie Payage - en charge du développement Informatique - en qualité de directrice du district Artois au 1<sup>er</sup> Décembre. Mme Payage sera remplacée en interne (pas de recrutement extérieur).

Il indique que la Ligue a procédé à une remise d'équipements Coupe de France aux clubs de Quesnoy le Montant (Somme) et Canly (Oise) en remerciements pour leur fair-play suite aux forfaits de leur équipe durant la compétition en raison du Covid qui a touché une partie de leurs joueurs.

Le directeur général adjoint signale l'organisation par la Ligue et tous les districts de la Région, du Draft eFoot avec Vegacy dont le tournoi rencontre un succès important en terme de participation de licenciés et sur l'ensemble du territoire régional.

### **3/ Situation sanitaire et compétitions**

Le Président dresse un état de la situation actuelle : les conditions sanitaires et les mesures gouvernementales de confinement et de suspension de l'ensemble des activités sportives ont entraîné une interruption des championnats et la situation actuelle ne permet pas de déterminer actuellement la date d'une possible reprise des compétitions.

Les matchs de Coupe de France n'ont pas pu se dérouler au 6<sup>ème</sup> tour ni permis de programmer les septième et huitième tours. L'entrée en lice des clubs professionnels est prévue lors des 1/32<sup>ème</sup> de finale programmées les 2 et 3 janvier 2021. La Fédération se donne le temps de connaître les prochaines décisions de l'Etat, celles-ci auront des conséquences pour établir un nouveau calendrier régional.

Même si la situation sanitaire semble se stabiliser, la saison risque de ne pas se terminer normalement. La FFF travaille actuellement avec les présidents de Ligue sur les moyens de reprendre et finir la saison avec le souci d'assurer les rencontres Aller de chaque championnat.

Le Président de la Ligue demande et obtient l'accord du Conseil pour que la Ligue et les districts reprennent la compétition à la 5ème journée (régionale) du 7 et 8 novembre. Le but est de conserver la programmation des rencontres telles qu'elles étaient initialement prévues et d'éviter de reconstruire un calendrier général et de se confronter à nouveau aux problèmes d'alternance de terrains.

A la demande de Claude Coquema concernant une date de reprise possible, le Président confirme qu'actuellement personne n'a la réponse.

Le Président informe par ailleurs le Conseil que la mise en chômage partiel d'une grande partie des salariés a été réalisée sous la responsabilité des directeurs de département, les services administratifs pouvant tous être joints par mail par les clubs. Les pôles de Liévin, leurs joueurs et joueuses et leurs salariés poursuivent leur activité dans le strict respect des gestes barrières et des consignes de sécurité sanitaire car ils sont considérés comme « haut niveau ». Pour l'équipe technique régionale, la DTN a donné des instructions tout comme l'IFF en matière de formation. Pour les CTD régionalisés, c'est la Ligue qui détermine si travail ou chômage partiel.

#### **4/ Compte de résultat 2019 / 2020 : tendance**

Pascal Poidevin Trésorier général présente et commente le résultat de l'exercice 2019/2020.

Les comptes de l'exercice arrêtés au 30 juin 2020 ont été transmis au Commissaire aux comptes qui doit les certifier afin de pouvoir les soumettre à l'Assemblée Générale des clubs le 9 janvier 2021 après les avoir présentés en détail au Conseil de Ligue de décembre 2020.

#### **Sur le compte de résultat de l'exercice 2019/2020 :**

**Les charges** de l'exercice arrêté au 30 juin 2020 représentent un montant de 10 466 420 euros contre 10 088 832 euros l'exercice précédent.

Ce montant est en augmentation mais il doit être nuancé puisqu'il comporte un montant de 747 090 euros correspondant à la part de la FFF sur le fond de solidarité reportée sur les comptes des clubs.

**Les produits** d'un montant de 10 059 283 contre 9 948 640 euros l'exercice précédent comprennent le même montant de la part fédérale sur le fond de solidarité puisqu'il s'agit d'un jeu d'écriture.

Ainsi, il ressort un **résultat** négatif de 407 136 euros que l'on pourrait, dans une première analyse, imputer au fait que la ligue a abondé au fond de solidarité pour un montant de 320 182 euros

Avec Steve Mouque Directeur Financier, nous avons cherché à affiner l'analyse en isolant les charges et les produits impactés par le COVID-19.

**Les écarts sur les postes de produits** concernés font apparaître une baisse globale de 255 488 euros notamment les recettes sur :

- les amendes – 309 444 €,
- les frais d'arbitrage – 327 749 €,

- le compte transfert de charges suite à l'exonération de charges sociales et le recours au chômage partiel + 233 682 €.

**Les écarts sur les postes de charges** impactés par le COVID font apparaître une baisse globale de 263 542 euros principalement les charges sur :

- les frais d'arbitrage – 351 580 €,
- les frais des pôles gestion des activités et arbitrage - 223 856 €,
- le fond de solidarité d'un montant global de 1 067 275 euros y compris l'abondement de la ligue comptabilisés en charges exceptionnelles.

Si on isole l'abondement de la ligue sur le fond de solidarité, les écarts sur les postes de Produits et charges concernés montrent que le COVID a généré sur ces postes un + de 312 528.14 euros.

La ligue ayant versé aux clubs au titre du fond de solidarité une somme de 320 187 euros on peut donc dire que le bénéfice du COVID dans nos comptes a été reversé aux clubs sur ses fonds propres.

Il faut aller chercher les écarts sur les postes non impactés directement par le covid pour comprendre que le résultat déficitaire de 407 136,64 euros provient de l'exploitation et s'explique par :

- les postes de charges liées au CTFD pour 246 832 euros.
- L'augmentation de la rémunération du personnel et des charges correspondantes pour 174 732 euros.

#### **Sur le Bilan :**

La construction du Centre Technique entraîne :

- une augmentation de l'actif net de 6 546 000 euros,
- et une hausse des emprunts à hauteur de 6 299 678 euros.

En ce qui concerne la trésorerie :

**La trésorerie nette** est d'un montant de 1 178 216 au 30 juin 2020 (liquidités et assimilés de 1 532 201 € – financement à court terme de 353 984 €),

Elle permet de financer le cycle d'exploitation à hauteur de 290 157 euros (excédent du fond de roulement).

De fait, le solde correspond à notre **fonds de roulement** est de 888 059 euros (biens et financement stables) il représente **34 jours d'activité**.

Il faut souligner que nous avons au 30/06/20 des emprunts pour 7 195 287 euros qui représentent une sortie de trésorerie en capital de 300 000 euros chaque année pendant 20 ans.

Il souligne notamment que les rentrées financières d'un grand nombre de clubs n'ont pu être réalisées dans le contexte de crise sanitaire depuis plusieurs mois. Le Bureau de Ligue a décidé de ne pas relancer cette année les clubs débiteurs et de revoir la situation en début d'année 2021 pour ne pas placer les clubs dans la difficulté alors que ceux-ci n'ont quasiment plus de recettes actuellement.

Les comptes et le résultat de l'exercice ne sont pas encore définitivement arrêtés à ce jour car le commissaire aux comptes doit encore intervenir comme chaque année mais ils laissent d'ores et déjà

apparaître un exercice déficitaire et notamment une augmentation des charges. Ils seront présentés lors de la prochaine réunion du Conseil.

Le Trésorier général indique que le budget prévisionnel 2020 / 2021 a déjà été validé lors d'un conseil de ligue précédent et qu'il sera présenté à l'Assemblée du 9 janvier certes tardivement mais compte tenu des circonstances exceptionnelles.

## **5/ Bilan financier Centre Fernand Duchaussoy**

Le confinement de mars à juin a retardé la mise en exploitation du Centre alors que l'avis d'ouverture et d'accessibilité au public date du 11 mars 2020. La construction a nécessité un emprunt de 6.000.000 euros au Crédit Agricole entraînant un remboursement de 300 .000 euros par an durant 20 ans.

La vente de l'ancien siège de la ligue de Picardie suit son cours et sera finalisée en juillet 2021 alors que l'acquéreur a vu son projet validé avec début de la programmation de la mise en vente par le promoteur.

Le Président détaille pour le Conseil l'analyse du bilan de l'opération de réalisation du Centre et compare les chiffres annoncés lors de l'AG d'Orchies tant en dépenses (travaux, foncier, honoraires, aléas et frais divers) qu'en financements obtenus (subventions Région, Département, Agglomération, FFF, emprunt) qui laissent apparaître une différence de deux millions d'euros .Il souligne le travail important réalisé par Fernand Duchaussoy à ses côtés pour la recherche de subventions ainsi que la récupération de TVA sur la construction.

## **6/ Situation économique des clubs, mesures d'accompagnement**

Le Président estime que la situation sanitaire, qui impacte fortement les associations sportives en raison de l'absence quasi complète de recettes actuellement, plonge les clubs dans des difficultés importantes depuis le nouveau confinement. Il estime que la Ligue doit consentir un effort financier de redistribution de fonds compte-tenu des ressources disponibles actuellement et des gains obtenus dans la construction du Centre Fernand Duchaussoy dont le montage financier s'est finalement révélé positif permettant de dégager un montant de 2 millions d'euros par rapport aux estimations initiales présentées en Assemblée Générale à Orchies. Il propose donc un reversement aux clubs à hauteur de 420 000 euros durant la seconde partie de la saison basée sur une prise en charge des déplacements des équipes de Ligue hors clubs pros (2 euros par km / aller).

Cette proposition entraîne un débat animé au cours duquel interviennent notamment Pascal Poidevin, Jean Louis Gamelin, Michel Gendre, Gerard Pique, Cedric Bettremieux, Brigitte Bacqueville, Claude Coquema.

Le Trésorier Général alerte les membres sur la situation financière qui pourrait devenir très difficile en Juin 2021 en cas de décision risquant de mettre en péril les finances de l'instance à court terme. En effet, même si la trésorerie est confortable au 31 octobre compte tenu des versements des subventions, des engagements et des licences par les clubs à cette date, le fond de roulement au 30 juin 2020 ne représentait que 34 jours d'activité

Jean Louis Gamelin attire également l'attention du Conseil sur les fonds propres de la Ligue qui ne représentent que 33 % du chiffre d'affaires, part insuffisante à ses yeux, il estime que le compte d'exploitation de la Ligue sera durablement impacté par le Centre Fernand Duchaussoy dont l'équilibre financier ne sera atteint qu'à moyen terme, il regrette que la proposition du Président, présentée la veille en Bureau de Ligue, soit remise à l'ordre du jour du Conseil compte tenu de la décision prise par les membres et refuse de laisser de son passage au sein de la Ligue une situation financière difficile pour l'avenir, il demande que soit acté qu'il n'est absolument pas contre le fait d'aider les clubs si la Ligue en a les moyens mais estime que ce n'est pas le cas actuellement et indique aux membres qu'il ne votera pas.

Cedric Bettremieux regrette que les décisions du Bureau ne soient pas toutes présentées en Conseil et demande pour quelles raisons une aide basée sur les gains obtenus lors de la construction du Centre qui bénéficie à tous les clubs des Hauts de France, ne serait reversée qu'aux seuls clubs de Ligue et pas à ceux des districts.

Claude Coquema partage l'analyse du président du district des Flandres et de Jean Louis Gamelin et évoque la nécessaire prudence car il estime qu'il ne faudra pas compter sur des aides extérieures d'entreprises et de collectivités pour des organisations comme les nôtres en cas de difficultés.

Gerard Pique, favorable à la proposition d'aide aux clubs présentée, propose que des recherches de soutiens financiers auprès de partenaires et de collectivités soient lancées.

Michel Gendre soutient la proposition du Président qui, si elle était adoptée, devra faire parallèlement l'objet d'une recherche de réduction des coûts notamment salariaux (non-remplacement de salariés).

Il ressort des discussions que l'ensemble des membres du Conseil estime que les clubs ont besoin d'être aidés durant cette période mais que les formes de ce soutien ne sont pas partagées par les membres.

Différentes mesures d'accompagnement destinées à soulager leur trésorerie ont déjà été décidées notamment le fonds d'aide aux clubs et également de ne pas réclamer le paiement des sommes régulièrement dues à l'instance pour le moment et, en tout état de cause, pas avant le début de l'année 2021 où la situation sera examinée avant toute prise de décision.

Le Président décide de retirer sa proposition.

## **7/ Assemblée Ligue/Districts**

### **Nouvelles dates des AG :**

Le Directeur Général adjoint communique les dates des assemblées générales des districts dont certaines ont été modifiées : samedi 28 novembre Artois et Escaut, vendredi 4 décembre Oise, samedi 5 décembre Côte d'Opale et Somme. Les districts Aisne et Flandres ont pu organiser leurs assemblées respectives en présentiel et le Président et le Conseil renouvellent aux présidents élus et à leur conseil d'administration respectif leurs félicitations.

Le Conseil confirme par ailleurs la date initialement prévue pour l'Assemblée générale élective de la Ligue qui se déroulera, si les conditions sanitaires le permettent et les autorisations délivrées, le samedi 9 Janvier 2021 à 10 h à Artois Expo à St Laurent Blangy.

En cas d'impossibilité de réunir les clubs en présentiel à cette date, le Conseil décide dès à présent d'organiser l'assemblée à la même date sous la forme dématérialisée.

#### Echéancier et chronologie AG des clubs nationaux et AG Ligue :

Le D.G.A. informe les membres de la chronologie des assemblées (Clubs Nationaux et élective de la Ligue) et des appels à candidature qui paraîtront dès le 12 novembre sur le site de la Ligue ainsi que des dates-limites de candidatures pour les différentes élections qui seront organisées le 13 décembre pour l'AG des clubs nationaux et le 9 janvier prochain pour le futur Conseil de Ligue et la délégation de la LFHF aux assemblées de la FFF et de la LFA.

Sur proposition du Président, le Conseil de Ligue adopte les modalités de la campagne électorale pour les élections du 9 janvier 2021 qui seront publiées avec les différents appels à candidature.

Michel Corniaux évoque les pouvoirs des clubs et souhaite connaître le traitement de ceux-ci lors des AG dématérialisées.

Thierry Janas rappelle que, pour l'AG de Ligue, les clubs nationaux et de Ligue ont obligation d'être présents sans possibilité de représentation par un autre club et que les clubs de district peuvent être représentés par un autre club de Ligue ou de district qui peut détenir au maximum 4 pouvoirs en plus du sien pour voter. Les pouvoirs doivent identifier clairement le club à qui il est remis et une vigilance particulière sera apportée sur ce point lors de l'AG élective. Le directeur général adjoint pense que l'on peut supposer qu'une AG dématérialisée génère une participation plus importante et des remises de pouvoirs moindres.

Une discussion sur les amendes pour absence à l'AG laisse apparaître que les districts concernés appliqueront probablement les amendes figurant dans leurs textes, en regard de l'effort consenti par les clubs qui participent à l'assemblée, même à distance.

Jean Louis Gamelin détaille aux membres du Conseil le coût d'une AG dématérialisée. Claude Coquema estime que celui-ci sera inférieur à une assemblée « classique ».

Bernard Colmant évoque la demande de St André US, dont l'équipe première évolue cette saison en R1 et relative aux obligations des clubs dont l'équipe seniors évolue en Ligue en matière d'équipes de jeunes (3 équipes de jeunes ou féminines - de U11 à U18 ou U11 F à U19 F- en R1 et 2 équipes en R2 et R3). Cette préoccupation rejoint celle de Guignicourt US qui demandait en mai 2019 une dérogation à l'obligation d'engager au moins une équipe de jeunes et de terminer le championnat lorsque l'équipe première Séniors évolue en Ligue. Une modification des règlements sera présentée à l'assemblée du 9 janvier. Le texte modifié sera validé par lors de la prochaine réunion du Conseil de Ligue.

Bruno Brongniart indique qu'à la suite de la réunion des clubs de R1 qui a eu lieu au Centre Fernand Duchaussoy à Amiens, la majorité des clubs s'est prononcée pour le maintien à 3 groupes de 12 (36 clubs) au lieu de deux groupes de 14 (28 clubs). Le Président propose de modifier le règlement de la

compétition R1 en 3 groupes lors de l'assemblée générale du 9 janvier 2021 avec maintien pour la saison 2021/2022. Accord du Conseil de Ligue.

## **8/ Questions diverses**

### Présentation du projet d'évolution de la répartition du nombre d'équipes par district pour le championnat U 14 :

Le Président indique que ce dossier, sous la responsabilité de Philippe Fouré, est retiré de l'ordre du jour et sera revu à l'issue des élections dans les districts et la ligue car il doit être traité en concertation avec toutes les instances.

### Autorisation pour une U 16 F de participer en Seniors :

Thierry Janas donne lecture du courrier de Jacques Lienard président de Amiens S.C. association qui sollicite l'application de l'article 73- 2 des règlements généraux de la FFF « possibilité de faire figurer sur les feuilles de matches en Seniors F, 3 joueuses U16 et 3 joueuses U17 en compétition de Ligue ».

Cette dérogation au règlement du championnat senior féminines ne concerne que 6 joueuses au niveau de la Ligue.

Actuellement le règlement des championnats seniors féminins 2020 / 2021 articles 16.1 et .2 ne permet pas aux U15 F et U16 F de participer et limite à 3 U17F la participation.

Interventions et points de vue de Evelyne Bauduin, Odile Willay et Claude Coquema ainsi que Pascal Poidevin qui précise que le district Aisne avait vu le départ d'une de ses licenciées dans une autre Ligue (au Stade de Reims) et qu'elle figurait, cette saison, dans la liste des joueuses retenues pour le rassemblement national de l'équipe U 17 F.

Le Conseil décide – moins une abstention – d'accorder pour la saison en cours la dérogation pour les joueuses du pôle espoirs de Lievin.

Une modification de l'article concerné du règlement conforme à la dérogation acceptée sera présentée lors d'une prochaine Assemblée générale pour application à partir de la saison 2021 / 2022.

### Informations diverses nationales :

Michel Gendre indique au Conseil que le nombre de demandes de licences dématérialisées est désormais supérieur à celui de licences papier et que la FFF compte à ce jour 1,8 millions de licenciés.

Il évoque le nouveau module Compétitions mis en place dans trois Ligues dont le déploiement sera généralisé en 2021 / 2022 pour toutes les ligues.

Il rappelle que la migration informatique devra être terminée dans toutes les instances en Juin 2021.

Il confirme qu'une nouvelle convention devra être signée avec l'IFF, la LFHF et l'IR2F avant le 31 décembre 2020.



### Nomination Arbitres Ligue :

Sur proposition de la C.R.A. le Conseil nomme :

« Arbitre Régional 3 » : Yassine BENAÏSSA, Barich DOYDUK, Maroïne FATHALLAH, Benjamin GROULEZ, Zakaria ID LAMAALEM, Hamid KARRAD, Antony LATOSI, Nicolas LOHEZ, Florent SAILLY et Marc Antoine SALENGRO.

« Arbitre Assistant Régional 2 » : Akim DOUANI, Johan GREFFE et Kevin VERBRUGGHE.

« Jeune Arbitre de Ligue » : Alexis FOURNIER.

Philippe Bombart Président de la C.R.A. signale que l'examen de Ligue pour les catégories seniors, assistants et féminines, prévu initialement le 30 mai puis reporté au 11 novembre est annulé et se déroulera fin mai 2021.

### Nomination Médecins Fédéraux :

Sur proposition de la C.R. Médicale, le Conseil nomme :

- Dr Maxime LEMIRE (District Oise)
- Dr Olivier LALOYLAUX (District Oise)
- Dr Frédéric GHEWY (District Aisne)

### **12/ Prochaine réunion du Conseil de Ligue**

Prochaine réunion du Conseil de Ligue : mardi 15 décembre 2020 au Centre Fernand Duchaussoy à Amiens.

**Thierry JANAS**  
Secrétaire de séance

**Bruno BRONGNIART**  
Président